LES CANDIDATURES

UNE IMPLICATION POUR LE FUTUR !

LUTTER, GAGNER Votez CGT
DU 3 AU 10 DÉC 2026 ELECTIONS PROFESSIONNELLES
SANTÉ ET ACTION SOCIALE
la cgt

Du 3 au 10 décembre, *JE VOTE CGT !*

Au regard de la situation de nos établissements, de la dégradation de nos conditions de travail, des attaques contre notre système de retraite, il est primordial qu'il y ait une implication du plus grand nombre dans la vie de nos instances représentatives des personnels.

Construire des listes engagées et déterminées à agir !

Pour défendre *le service public : des budgets à la hauteur des besoins.*
Pour défendre *l'emploi de qualité : titularisation de tous·tes les contractuel·le·s.*
Pour défendre *nos conditions de travail et la qualité des prises en charge : des effectifs à la hauteur des besoins, accès à la formation professionnelle initiale et continue.*

Présenter sa candidature c'est permettre à la CGT de représenter et défendre les personnels au niveau de l'établissement, du département, de la région et au niveau national !

EN DÉCEMBRE 2026 auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière.

Plusieurs scrutins à cette occasion :

- **L'élection au Comité Social d'Etablissement (CSE)** qui concerne les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

- Les deux premières organisations syndicales en tête des scrutins CSE ont un siège Conseil de Surveillance / Conseil d'Administration ; le représentant des salarié·es à la Commission Médicale d'Établissement est défini par le CSE en son sein.

- Les résultats des élections au CSE seront agglomérés au niveau régional pour définir la représentativité au sein des instances régionales du CGOS et de l'ANFH ainsi qu'au conseil d'administration de l'ARS régionale. Elles seront également agglomérées au niveau national pour définir la représentativité au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

- **L'élection dans les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL)** qui concerne les agent·e·s stagiaires et titulaires.

- **L'élection dans les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD)** qui concerne les agent·e·s stagiaires et titulaires.

- Les deux premières organisations syndicales en tête des scrutins CAPD ont un siège en Conseil Médical Départemental (CMD).

- **L'élection à la Commission Consultative Paritaire (CCP)** qui concerne les agent·es contractuel·le·s.

Par ailleurs, auront également lieu les élections pour nos représentant·es au Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La CGT revendique :

L'un des fondements de la CGT repose sur le double objectif :

- **OEuvrer aux conditions de travail et au respect des droits dans l'établissement.**
- **Contribuer au changement et à l'amélioration de notre modèle de société dans lequel nous vivons et travaillons.**

L'un ne va pas sans l'autre : se battre au niveau local est indispensable mais il est indispensable de se battre également contre la politique générale qui étouffe les établissements et impacte inévitablement le travail au quotidien si l'on veut que les choses changent vraiment !

Défendre et améliorer notre système de Sécurité Sociale, l'accès à des soins et des prises en charge de qualité, c'est notre devoir.

Fidèle à la double besogne, la CGT rappelle l'importance de ces élections bien au-delà du seul sujet de la représentativité au sein de l'établissement. C'est d'autant plus indispensable que d'année en année, malgré l'épisode COVID et les enfumages des accords du Ségur, la condition des travailleur·euse·s au sein des structures de la Fonction Publique Hospitalière est sacrifiée sur l'autel de politiques d'économies sur notre dos !

Si vous vous retrouvez dans cette vision de la démocratie représentative et dans ces revendications, nous vous invitons à envisager la syndicalisation et à proposer votre candidature dans l'un et/ou l'autre des scrutins à venir. Contacter le syndicat CGT de votre établissement ou votre Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale.

POUR NOUS RETROUVER :

Sur le site :
www.cgt-sante-action-sociale.fr

Facebook :
CGT Santé Action Sociale

X (anciennement Twitter) :
@CgtSanteSocial

Tktok :
cgt.sant.action.s

Intagram :
cgtsanteactionsociale

Coordonnées du syndicat :

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT
263, rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
permanence@sante.cgt.fr